



Commune de LONGECOURT-EN-PLAINE
Réunion du conseil municipal du 22 mai 2024

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 22 mai 2024, à 18 h 30, à la mairie, salle du conseil.

A Longecourt-en-Plaine, le 16 mai 2024

Le maire, Paul MURANO

Ordre du jour :

- ✓ Nomination du secrétaire de séance
- ✓ Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 avril 2024
- ✓ Décision du Maire dans le cadre de ses délégations
- ✓ Elections européennes du 9 juin – tableau de permanence
- ✓ Départ et remplacement de Faustine DA MAIA
- ✓ Salle des fêtes – point sur les travaux et inauguration
- ✓ Tour de France
- ✓ Sinotiveau : baisse de la ressource en eau
- ✓ Loi Agec – remplacement des équipements pour tri hors foyer

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Paul MURANO.

Présents : M. Paul MURANO maire, M. Rémy DONARD, Mme Amélie BOUCHET-GELIN et Mme Nicole FORNER, adjoints ; Mme Christiane PROST, Mme Marianne SEIGNEZ, M. Florent TUPIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Pascal MOULART, M. Raphaël BUTHIOT, Mme CHOCHON-LATOUCHE Josiane, et M. Gérard BERTHOZ, conseillers municipaux

Absente ayant donné pouvoir : Mme Nathalie PERRIN (pouvoir à M. Raphaël BUTHIOT), M. Jean-François BERARDINELLI (pouvoir à Mme CHOCHON-LATOUCHE Josiane)

Absent : M. Jean-Marc SOULIER

Délibération
Nomination d'un secrétaire de séance

En l'application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Christiane PROST pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération
Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 avril 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 17 avril 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2024

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

- Cotisation FAPA : 46 €

Trois DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ont été reçues en mairie ; s'agissant de deux ventes de maison d'habitation, le maire a décidé de ne pas préempter :

- 14 Impasse de l'Orme : parcelle AB 22 pour une surface totale de 802 m² et une valeur de 150 000 €
- 1 Impasse de l'Oucherotte : parcelle C 287 pour une surface totale de 348 m² et une valeur de 120 000 €
- 9 Rue de la Lieutenière : parcelle C 992 pour une surface totale de 245 m² et une valeur de 250 000 €

En ce qui concerne les menuiseries de la salle des associations, nous nous sommes rendu compte que le devis de l'entreprise Remondy n'avait pas les impostes aux fenêtres.

Remondy a donc refait un devis qui reste moins cher que Peguillet de 40 € HT. Il fallait signer vite :

- Avant que les prix n'augmentent
- Pour boucler les demandes de subvention
- Parce qu'il faut entre 4 et 8 semaines de délai de fabrication

Donc dans le cadre de ses délégations que le maire a signé le devis de Remondy pour 20 620.18 € HT (20 687.08€ pour Peguillet).

Délibération 1- 22052024
Salle des fêtes – choix du mobilier et des portants

La commune souhaite acquérir 200 chaises, 50 tables et 5 chariots pour la salle des fêtes « La Cerisaie ». Le maire propose au conseil municipal 5 devis au conseil municipal.

Le maire explique que le maire d'Izier, qui rénove également sa salle des fêtes, va acheter son mobilier chez Ergos. En mutualisant cet achat avec la commune d'Izier, les communes auraient un tarif préférentiel.

Pour ce qui est des portants, les devis sont un peu chers d'autant plus que ceux-ci risquent d'être déplacés lors des locations. Le maire propose alors de fixer simplement une barre métallique.

Après délibération, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider le devis de la société ERGOS pour un montant de 21 910.31 €
- CHARGE et AUTORISE le maire à signer tout document concernant cette affaire

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Transmission en préfecture le : 28 mai 2024

Publiée le : 28 mai 2024

Délibération 2-22052024 Tarif de vente de l'ancien mobilier de la salle des fêtes
--

Puisque la commune rachète du nouveau matériel, le maire propose de revendre les anciennes tables et chaises. Il propose de mettre une annonce sur l'application Panneau Pocket et sur le panneau lumineux

Il propose de vendre ce matériel 5 € par table et 2 € les chaises, avec priorité aux habitants et aux associations de la commune.

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer le tarif de vente à 5 € par table et 2 € par chaises
- DECIDE que les habitants et les associations seront prioritaires

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Transmission en préfecture le : 28 mai 2024

Publiée le : 28 mai 2024

Elections européennes – tableau de présence du 9 juin
--

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

Le bureau sera composé comme suit :

- Le Président : Nicole FORNER
- Deux assesseurs : Paul MURANO et Rémy DONARD
- Un secrétaire : Amélie

Quatre scrutateurs seront présents pour dépouiller :

- Pascal MOULART
- Zineb HEMAIRIA

- Christiane PROST
- Josiane CHOCHON-LATOUCHE

Départ et remplacement de l'ATSEM en CDD

Amélie BOUCHET-GELIN :

Les élus ainsi que le directeur de l'école ont tous reçu un mail expliquant le départ de l'ATSEM en CDD (démission du 24 avril) et son remplacement (le 3 mai), remplacement effectué dans des délais très courts après que la commune ait reçu des candidates dans l'urgence. Le Directeur a lui-même relayé l'information aux parents pour éviter toute mauvaise rumeur qui pourrait circuler. L'agent recruté connaît très bien les écoles et les enfants puisqu'elle travaille également pour le service Enfance-Jeunesse de la communauté de commune dans les locaux de l'école.

La commune l'a recrutée en contrat jusqu'au 11 juillet et nous constatons que tout se passe bien. Pour la rentrée de septembre, une annonce va être publiée sur le site dédié « emploi territorial », mais nous recevons déjà nombre de candidatures, le « bouche à oreille » allant bon train.

Salle des fêtes - point sur les travaux et inauguration

Rémy DONARD :

Les travaux avancent très bien. Reste le parquet à faire semaine prochaine. Un essai de mise en pression sera effectué jeudi prochain.

Les élus s'interrogent sur une poche d'eau qui aurait remonté à l'extérieur de la Cerisaie ; est-ce une fuite, une remontée de nappe ? Ce problème sera réglé rapidement.

Le maire informe le conseil que l'inauguration de la salle des fêtes aura lieu le samedi 29 juin et qu'il se fera en deux temps :

- Le matin avec les élus, les associations et les personnalités à 10 h 30
- L'après-midi avec les habitants de la commune vers 17 h 30

Il ajoute que Nathalie PERRIN propose que l'harmonie de Genlis vienne donner un concert.

Pascal MOULART demande si les panneaux photovoltaïques vont être installés. Rémy DONARD lui répond par l'affirmative et ajoute qu'on a eu le même souci de retard avec le charpentier qui va prendre le parquet en charge suite aux fuites qui avaient été constatées précédemment.

Tour de France

Amélie BOUCHET-GELIN :

Les vélos peints par les bénévoles seront installés début juin. Les banderoles de fleurs et de maillots seront mises au dernier moment (à cause des risques de pluie).

Une heure avant le passage de la caravane, les accès à la commune seront fermés.

Sinotiveau – point de la ressource en eau

M. Rémy DONARD :

Le Sinotiveau alerte toutes les communes du territoire sur la baisse de la ressource en eau. Le Syndicat a prélevé plus d'eau qu'il n'est autorisé sur le réservoir d'Aiserey.

La préfecture demande au syndicat de s'engager dans la limitation de l'urbanisme et de la maîtrise des consommations liées aux activités économiques

Le Sinotiveau n'est plus en mesure d'accueillir de nouveaux projets de constructions sur nos communes. (*plus de nouveau raccordement*)

La commune pourra peut-être encore accepter des nouvelles maisons sur « les dents creuses » mais il n'y aura plus de nouveau lotissement surtout avec la nouvelle loi ZAN.

Loi Agec – remplacement des équipements pour tri hors foyer

Le maire :

A partir du 1^{er} janvier 2025, les collectivités devront obligatoirement procéder au tri sélectif dans tout l'espace public : parcs, rues, jardins, salle des fêtes, les équipements sportifs, les écoles, les aires de camping-car etc...

Ces nouveaux équipements seront obligatoires sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 7 800 €. Ils sont très chers et la commune doit anticiper leur acquisition

Le SMICTOM proposait de travailler avec CITEO et de mutualiser les achats pour un maximum de commune mais au vu des tarifs proposés, le maire souhaite procéder à une consultation pour comparer les prix d'autres prestataires.

Zineb HEMAIRIA explique aux élus qu'aucune subvention n'est prévue pour l'acquisition de ces poubelles de tri qui coutent entre 400 € et 500 € chacune.

Paul MURANO ajoute que la commune compte environ 50 poubelles à changer. Pour la salle des fêtes, c'est une société spécialisée qui va venir une fois par mois pour un coût de 500 €/an. (les contenants sont hermétiques)

Florent TUPIN demande à Zineb HEMAIRIA ce qu'il en est de la poubelle de la cantine et l'élue lui répond que la communauté de communes gère ses propres déchets.

QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

- Un lot de bois sera vendu le 13 juin : parcelle 1 pour environ 82 m³
- Raphael BUTHIOT fait remarquer que l'éclairage citadin fonctionne jusqu'à 23 h à Dijon. Amélie BOUCHET-GELIN lui répond que la pollution lumineuse de Dijon rayonne jusqu'à Longecourt.
- Rémy DONARD : le deuxième composteur sera très bientôt installé, ce qui fera un composteur vers le stade et un autre vers le canal
- Pascal MOULARD : quand le marquage sera-t-il fait route de Dijon ? c'est très gênant pour les piétons, surtout au rond-point. Il lui est répondu que c'est le Conseil Départemental qui doit le faire le plus rapidement possible.

- Florent TUPIN : Il faudrait plus de bénévoles pour les composteurs partagés. Trois personnes pour le premier composteur, c'était déjà juste mais avec le deuxième, il en faudrait plus. Cyril CHIGNARD s'est acheté une pince, il en faudrait d'autres. L'installation d'un box pour mettre les outils serait également très utile, sur chaque site.
- Raphaël BUTHIOT demande quel commerce y aura-t-il dans la nouvelle cellule commerciale du tabac-presse. Le maire lui répond qu'elle va y agrandir son bureau de tabac et elle pourra également vendre de l'alcool qui sera consommé sur place puisqu'elle a acheté la licence IX de l'ancien restaurant. Par ailleurs « Les bons mets » ont été racheté et le nouveau propriétaire va y faire un bar à vin et un lieu de détente convivial.
- Raphaël BUTHIOT demande si on aura toujours le bus pour emmener les enfants à la cantine et estime qu'ils pourraient marcher, d'un point de vue écologique, ce serait mieux. Zineb répond que c'est la communauté de communes qui gère le service Enfance-Jeunesse et donc les déplacements vers la cantine et ajoute que l'EPCI prend un prestataire extérieur pour les trajets ; la CCPD retirera le bus si le village le souhaite (élus et parents). Josiane CHOCHON-LATOCHE pense (d'autres élus également) que les parents seraient contre le trajet à pied. Amélie BOUCHET-GELIN soulève le problème de sécurité qui en découlerait : une centaine d'enfants traverseraient par deux fois une route départementale. Elle ajoute que la commune ne demandera rien, mais la CCPD peut sonder le directeur de l'école et les parents si elle le souhaite
- Le conseil municipal de juin initialement prévu le 12 aura lieu le 26.

Les délibérations 1_22052024 à 2_22052024 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents M. Paul MURANO maire, M. Rémy DONARD, Mme Amélie BOUCHET-GELIN et Mme Nicole FORNER, adjoints ; Mme Christiane PROST, Mme Marianne SEIGNEZ, M. Florent TUPIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Pascal MOULART, M. Raphaël BUTHIOT, Mme CHOCHON-LATOCHE Josiane, et M. Gérard BERTHOZ, conseillers municipaux

Le secrétaire de séance,
Christiane PROST

Le Maire,
Paul MURANO

En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 28 mai 2024